

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Alcool à brûler

Page: 1/10

FDS N°:0202

Version du :2007-04-11

* 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom du produit: Alcool à brûler

Code du produit: 0202/14

Emploi de la substance / de la préparation :

Solvant dans différentes applications et comme combustible dans certains appareils pour la cuisson d'aliments

Producteur/fournisseur:

Société P. BRABANT tel: 03 20 41 28 05
Société CHARBONNEAUX BRABANT tel: 03 26 49 58 70
Société BRABANT CHIMIE tel: 02 38 87 81 75
Société Hauguel GONFREVILLE tel: 02 32 79 55 00
Société Hauguel St OUEN L'AUMONE tel: 01 30 37 00 04

Service chargé des renseignements:

Service Sécurité de la Société P. BRABANT
25 route Nationale
59152 TRESSIN
tel: 03 20 41 28 05

Renseignements en cas d'urgence:

ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59

* 3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique:

No CAS Désignation
64-17-5 éthanol

Code(s) d'identification :

No EINECS: 200-578-6

No CEE: 603-002-00-5

Caractérisation chimique :

Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

. Composants dangereux:
64-17-5 éthanol > 75 %
F; R 11
EINECS: 200-578-6
No CEE: 603-002-00-5
RTECS: KQ 6300000

. Eau déminéralisée 10,5-20 %

. 67-56-1 méthanol 3,5-5 %
T, F; R 11-23/24/25-39/23/24/25
EINECS: 200-659-6
No CEE: 603-001-00-X
RTECS: PC 1400000

. 67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE <= 1 %
Xi, F; R 11-36-67
EINECS: 200-661-7
No CEE: 603-117-00-0
RTECS: NT 8050000

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Alcool à brûler

Page: 2/10

FDS N°:0202

Version du :2007-04-11

. 79-20-9 acétate de méthyle <= 0,5 %
Xi, F; R 11-36-66-67
EINECS: 201-185-2
No CEE: 607-021-00-X
RTECS: AI 9100000

. 67-64-1 acétone <= 0,25 %
Xi, F; R 11-36-66-67
EINECS: 200-662-2
No CEE: 606-001-00-8
RTECS: AL 3150000

. 78-93-3 méthyléthylcétone <= 0,15 %
Xi, F; R 11-36-66-67
EINECS: 201-159-0
No CEE: 606-002-00-3
RTECS: EL 6475000

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* 2 Identification des dangers

Principaux dangers: Xn Nocif
F Facilement inflammable

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 11 Facilement inflammable.

R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 68/20/21/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Système de classification: La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

* 4 Premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Amener les sujets à l'air frais.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Alcool à brûler

Page: 3/10

FDS N°:0202

Version du :2007-04-11

Indications destinées au médecin: A l'embauchage, éviter l'exposition des sujets présentant une dermatose chronique ou récidivante, de ceux atteints de lésions hépatiques ou rénales ainsi que les éthyliques chroniques, les toxicomanes et les personnes présentant une maladie psychiatrique
L'exposition répétée à la plupart des solvants pouvant être à l'origine des troubles neuropsychiques (mémoire, irritabilité), il en sera tenu compte au cours des visites systématiques

Les symptômes suivants peuvent apparaître:

EFFETS PAR L'INGESTION: Irritation de la bouche, de la gorge et des voies digestives. Dépression du système nerveux central: maux de tête, vertiges, nausées. Une quantité peut provoquer l'évanouissement
EFFETS PAR INHALATION: irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'exposition à fortes concentrations de vapeur peut provoquer la dépression du système nerveux central: maux de tête et vertiges

* 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications : Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

* 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles: Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter le contact avec la peau et les yeux

Mesures pour la protection de l'environnement:
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes de nettoyage/récupération: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

Indications supplémentaires: Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Alcool à brûler

Page: 4/10

FDS N°:0202

Version du :2007-04-11

* 7 Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour la manipulation:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Ne pas utiliser l'air comprimé pour le transport ou la manipulation du produit. Transvaser de préférence par pompe ou par gravité
Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistants aux solvants.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stockier au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

* 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 éthanol
VME (France): Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm
PEL (U.S.A.): 1900 mg/m³, 1000 ppm
REL (U.S.A.): 1900 mg/m³, 1000 ppm
TLV (U.S.A.): 1880 mg/m³, 1000 ppm
AGW (Allemagne): 960 mg/m³, 500 ppm
2(II);DFG, Y

67-56-1 méthanol
VME (France): Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm
PEL (U.S.A.): 260 mg/m³, 200 ppm
REL (U.S.A.): Valeur momentanée: 325 mg/m³, 250 ppm
Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm
Skin
TLV (U.S.A.): Valeur momentanée: 328 mg/m³, 250 ppm
Valeur à long terme: 262 mg/m³, 200 ppm
Skin; BEI
AGW (Allemagne): 270 mg/m³, 200 ppm
4(II);DFG, EU, H, Y

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Alcool à brûler

Page: 5/10

FDS N°:0202

Version du :2007-04-11

67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE
VME (France): Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm
PEL (U.S.A.): 980 mg/m³, 400 ppm
REL (U.S.A.): Valeur momentanée: 1225 mg/m³, 500 ppm
Valeur à long terme: 980 mg/m³, 400 ppm
TLV (U.S.A.): Valeur momentanée: 984 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 492 mg/m³, 200 ppm
BEI
AGW (Allemagne): 500 mg/m³, 200 ppm
2(II);DFG, Y

79-20-9 acétate de méthyle
VME (France): Valeur momentanée: 760 mg/m³, 250 ppm
Valeur à long terme: 610 mg/m³, 200 ppm
risque de pénétration percutanée
PEL (U.S.A.): 610 mg/m³, 200 ppm
REL (U.S.A.): Valeur momentanée: 760 mg/m³, 250 ppm
Valeur à long terme: 610 mg/m³, 200 ppm
TLV (U.S.A.): Valeur momentanée: 757 mg/m³, 250 ppm
Valeur à long terme: 606 mg/m³, 200 ppm
AGW (Allemagne): 610 mg/m³, 200 ppm
4(II);DFG, Y

67-64-1 acétone
VME (France): 1210 mg/m³, 500 ppm
PEL (U.S.A.): 2400 mg/m³, 1000 ppm
REL (U.S.A.): 590 mg/m³, 250 ppm
TLV (U.S.A.): Valeur momentanée: 1782 mg/m³, 750 ppm
Valeur à long terme: 1188 mg/m³, 500 ppm
BEI
AGW (Allemagne): 1200 mg/m³, 500 ppm
2(I);DFG

78-93-3 méthyléthylcétone
VME (France): Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
PEL (U.S.A.): 590 mg/m³, 200 ppm
REL (U.S.A.): Valeur momentanée: 885 mg/m³, 300 ppm
Valeur à long terme: 590 mg/m³, 200 ppm
TLV (U.S.A.): Valeur momentanée: 885 mg/m³, 300 ppm
Valeur à long terme: 590 mg/m³, 200 ppm
BEI
AGW (Allemagne): 600 mg/m³, 200 ppm
1(I);DFG, H, Y

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Dans le cas des masques à cartouche, utiliser les filtres de type A

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Alcool à brûler

Page: 6/10

FDS N°:0202

Version du :2007-04-11

| | |
|--|--|
| Protection des mains: | Gants résistant aux solvants Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant. Des sous-gants ou des produits de protection de la peau au tannin sont nécessaires pour éviter un ramollissement de la peau, causé par la transpiration. |
| Matériau des gants : | Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Caoutchouc nitrile Gants en caoutchouc synthétique Gants en néoprène |
| Temps de pénétration du matériau des gants : | Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. |
| Protection des yeux: | Lunettes de protection hermétiques |
| Protection du corps: | Vêtements de travail protecteurs |

* 9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales. :

| | |
|------------------------------------|--|
| Forme: | Liquide |
| Couleur: | Incolore |
| Odeur: | Genre alcool |
| ..: | valeur/gamme unité méthode |
| Changement d'état : | |
| Point de fusion: | Non déterminé. |
| Point d'ébullition: | 78 ° C |
| Point d'inflammation: | <= 21 ° C |
| Température d'inflammation: | 425 ° C |
| Auto-inflammation: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Danger d'explosion: | Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. |
| Limites d'explosion: | |
| Inférieure: | 3,5 Vol % |
| Supérieure: | 15,0 Vol % |
| Pression de vapeur: | à 20 ° C 59 hPa |
| Densité: | à 20 ° C 0,81869 g/cm ³ |
| Solubilité dans/miscibilité avec : | |
| l'eau: | Entièrement miscible |
| Teneur en solvants: | |

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Alcool à brûler

Page: 7/10

FDS N°:0202

Version du :2007-04-11

Solvants organiques: 86,6 %

Eau: 13,2 %

* 10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Substances à éviter:

Les agents oxydants
Peroxydes (H₂O₂,Na₂O₂,K₂O)
Acides oxydants et sels (HNO₃,MnO₄K...)
Acides et sels(H₂SO₄,HClO₄)
Organométalliques
Hydrogène
Phosphore , arsenic , antimoine
Oxydes métalliques(CrO₃,HgO)
Nitrate d'argent
Nitrate de mercure
Perchlorate de magnésium

Réactions dangereuses :

Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène.
Réactions aux peroxydes.
Réactions aux composés halogénés.

Produits de décomposition dangereux:

La combustion génère des oxydes de carbone

* 11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
67-56-1 méthanol
Oral: LD50: 5628 mg/kg (rat)
CL 50 24 heures: 7600 mg/litre (DAPHNIES)
CL 50 24 heures: 17200 mg/litre (POISSONS)

Effet primaire d'irritation:

de la peau:

Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux:

Effet d'irritation.

Sensibilisation:

En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif

* 12 Informations écologiques

Comportement dans les compartiments de l'environnement:

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Alcool à brûler

Page: 8/10

FDS N°:0202

Version du :2007-04-11

Mobilité et potentiel de bio-accumulation:

Le produit est volatile et demeure dans la phase atmosphérique
Le produit s'évapore rapidement s'il est déversé sur le sol
Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau
Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

* 13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:

Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

* 14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):

Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):
3 (FT1) Liquides inflammables.

Indice Kemler: 336

No ONU: 1992

Groupe d'emballage: II

Etiquette de danger 3+6.1 :

Désignation du produit: 1992 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), MÉTHANOL)

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):

Classe IMDG: 3

No ONU: 1992

Label: 3+6.1

Groupe d'emballage: II

No EMS: F-E,S-D

Marine Polluant: Non

Désignation technique exacte: FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL), METHANOL)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe ICAO/IATA: 3

No ID ONU: 1992

Label: 3+6.1

Groupe d'emballage: II

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Alcool à brûler

Page: 9/10

FDS N°:0202

Version du :2007-04-11

Désignation technique exacte: FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (ETHANOL, METHANOL)

* 15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE: La classification et l'étiquetage ont été réalisés selon les directives européennes 1999/45/CE et 67/548/CEE modifiées et adaptées

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xn Nocif
F Facilement inflammable

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

méthanol

Phrases R:

11 Facilement inflammable.
20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
68/20/21/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Phrases S:

1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
7/9 Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Article L461-4 du code de la sécurité sociale:déclaration obligatoire d'emploi à la caisse primaire d'assurance maladie et à l'inspection du travail;tableau n°84
Article 1170 du code rural :déclaration obligatoire d'emploi à la caisse de mutualité agricole et à l'inspection du travail;tableau n°48
Article L461-6 du code de la sécurité sociale et décret du 3 août 1963: déclaration médicale de ces affections
Installations classées pour la protection de l'environnement N° 1431 - 1432 - 1433 - 1434

Directives techniques air:

Classe Part en %
Eau 10.5-20
I 3.5-5
NK > 75

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

Fiche de données de Sécurité

Produit:

Alcool à brûler

Page: 10/10

FDS N°:0202

Version du :2007-04-11

* 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

Phrases R importantes:

11 Facilement inflammable.

23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

36 Irritant pour les yeux.

39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Service établissant la fiche technique:

Service Sécurité de la Société P. BRABANT

Contact:

Monsieur P.Y. BRABANT

. Sources. :

WEKA

CHEMGES

Fournisseurs

International Chemical Safety Cards (fiches internationales de sécurité chimique)

Guide d'analyse du risque chimique

* Données modifiées par rapport à la version précédente :